



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 janvier 2019  
Français  
Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

#### Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : prise en compte de la problématique femmes-hommes, situations et questions intéressant les programmes**

### La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Soumis en application de la résolution 2018/10 du Conseil économique et social, le présent rapport rend compte de la situation des Palestiniennes au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018 et donne une vue d'ensemble de l'aide que leur apportent les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants : éducation et formation, santé, émancipation économique et moyens de subsistance, état de droit et violence à l'égard des femmes, pouvoir et prise de décisions, et renforcement des institutions. Le rapport s'achève par des recommandations que la Commission de la condition de la femme est invitée à examiner.

\* E/CN.6/2019/1.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 2018/10 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré profondément préoccupé par la gravité de la situation des Palestiniennes vivant dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui résulte des conséquences draconiennes de la poursuite de l'occupation israélienne illégale et de toutes ses manifestations. Le Conseil a prié le Secrétaire général de garder la question à l'étude, d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles, notamment ceux décrits dans son rapport précédent sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2018/6), et de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa soixante-troisième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de ladite résolution.

2. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018 et rend compte de la situation des Palestiniennes à partir des informations communiquées par les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance aux Palestiniennes dans le Territoire palestinien occupé, sauf indication contraire. Il s'agit notamment des organisations suivantes : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son Programme d'assistance au peuple palestinien, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les Volontaires des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Des informations fournies par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont également été prises en compte. Le rapport s'appuie sur les rapports annuels précédents sur la question (voir [A/73/13](#), [A/73/35](#), [A/73/84-E/2018/72](#), [A/73/87-E/2018/69](#) et [A/73/346-S/2018/597](#)).

## II. Situation des femmes palestiniennes

3. La période considérée a été marquée par l'aggravation des tensions politiques et de la violence et par la persistance de la détérioration de la situation humanitaire, socioéconomique et sécuritaire à l'intérieur et aux alentours de la bande de Gaza, notamment à l'occasion des manifestations auxquelles a donné lieu la grande Marche du retour<sup>1</sup>. En dépit des efforts diplomatiques menés en faveur de la réconciliation intrapalestinienne, la persistance des divisions entre l'Autorité palestinienne placée sous le contrôle du Fatah et les autorités du Hamas à Gaza a aggravé les conséquences des bouclages, les difficultés économiques à Gaza et fait obstacle aux grands projets

---

<sup>1</sup> Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, « Report to the Ad Hoc Liaison Committee », 27 septembre 2018.

d'infrastructure liés à l'approvisionnement en eau et en électricité<sup>2</sup>. Parallèlement, l'expansion des colonies de peuplement, mais aussi la destruction de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance, l'application de restrictions strictes à la liberté de circulation et d'accès se sont poursuivies dans la partie occupée de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Tout cela a eu des effets préjudiciables sur la situation des Palestiniennes en matière de sécurité, de moyens de subsistance, d'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services, d'emploi et de participation à la vie politique.

4. Depuis le 30 mars 2018, les Palestiniens de Gaza organisent chaque semaine de grandes manifestations au nom de la grande Marche du retour. A la fin septembre 2018, on dénombrait parmi les Palestiniens 161 morts et plus de 22 409 blessés (20 456 hommes et jeunes gens et 1 953 femmes et jeunes filles) le long du mur, notamment à la suite d'inhalation de gaz lacrymogènes<sup>3</sup>. Un soldat israélien a été tué et un autre blessé, et 37 civils israéliens ont été blessés par des projectiles lancés depuis la bande de Gaza<sup>4</sup>. Par ailleurs, les tensions ont persisté en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Des affrontements fréquents ont eu lieu entre Palestiniens et Forces de sécurité israéliennes et se sont soldés par 24 morts et 8 921 blessés du côté palestinien, dont 274 femmes et 172 jeunes filles<sup>5</sup>, notamment à la suite d'inhalation de gaz lacrymogènes, et par des actes de violence et de vandalisme entre civils israéliens et palestiniens. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a enregistré au total 236 incidents violents avec des colons israéliens ayant provoqué trois morts et 100 blessés, dont 11 femmes et 7 jeunes filles, du côté palestinien, ainsi que la destruction de biens palestiniens. Six civils israéliens et trois membres des Forces de sécurité israéliennes ont été tués par balle ou lors d'agressions à l'arme blanche par des Palestiniens.

5. Les coupes budgétaires que connaît l'UNWRA, qui ont affecté en particulier ses services et ses programmes d'urgence, ont suscité des inquiétudes concernant l'aptitude du système des Nations Unies à faire efficacement face à une situation d'urgence de plus en plus grave, notamment à ses répercussions pour les femmes et les filles<sup>6</sup>. Certaines de ces coupes ont été partiellement compensées par d'autres donateurs<sup>7</sup>. De nouvelles conditions politiques ont aussi fait planer une menace sur la situation financière de l'Autorité palestinienne à un moment où le soutien financier extérieur était en régression. Le 23 mars 2018, le Président des Etats-Unis a promulgué la loi Taylor Force, qui interdit quasiment toute aide économique à la Cisjordanie et à la bande de Gaza dont pourrait directement bénéficier l'Autorité palestinienne. En juillet 2018, la Knesset israélienne a voté une loi analogue visant à retenir l'équivalent du total des recettes fiscales que le Gouvernement israélien prélève à l'intention de l'Autorité palestinienne. Ces coupes budgétaires, parmi d'autres, ont limité les activités de plusieurs organisations, y compris celles d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, ce qui a eu des répercussions préjudiciables pour les Palestiniens, hommes et femmes.

<sup>2</sup> Ibid. Voir également l'exposé sur la situation au Moyen-Orient présenté par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nikolay Mladenov, le 20 septembre 2018. Disponible à l'adresse <https://unsc.unmissions.org/security-council-briefings-0>.

<sup>3</sup> Données fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

<sup>4</sup> Nikolay Mladenov, exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, 20 septembre 2018.

<sup>5</sup> Données fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

<sup>6</sup> Nikolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, 25 janvier 2018.

<sup>7</sup> Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche - Orient (UNRWA), « Ministerial meeting on UNRWA raises remarkable US\$122 million », communiqué de presse, 28 septembre 2018.

6. À Gaza, la détérioration de la situation humanitaire et socioéconomique, à laquelle sont venues s'ajouter des réductions financières, a aggravé la crise touchant l'électricité et les carburants et les coupures que cela entraîne, a encore réduit l'accès aux services essentiels, notamment ceux destinés aux victimes de la violence sexiste. Cela a encore contribué à intensifier la pression qui s'exerce sur les soins et les travaux domestiques non rémunérés fournis par les femmes. Certains hôpitaux seraient probablement amenés à cesser leur activité afin de sauvegarder l'énergie pour les principaux d'entre eux, ce qui aurait des conséquences particulières pour les femmes enceintes, les adolescents, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques et les victimes de la violence sexiste<sup>8</sup>.

7. En Cisjordanie, la poursuite des activités de peuplement, des démolitions, le contrôle strict de la mobilité et de l'accès, de même que les restrictions à la planification et au développement, continuent d'interdire l'accès de collectivités entières – en particulier dans la zone C, à Jérusalem-Est et dans la zone H2 d'Hébron – à des services essentiels et ont aggravé le risque de déplacement pour de nombreux Palestiniens<sup>9</sup>. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 376 structures palestiniennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ont été détruites par les autorités israéliennes, entraînant le déplacement d'au moins 471 personnes (90 foyers). Selon les registres de l'UNRWA, parmi les personnes déplacées figuraient 78 réfugiées palestiniennes, dont 36 jeunes filles de moins de 18 ans, et quatre ménages ayant une femme à leur tête. La situation des communautés bédouines telles que Khan al-Ahmar est particulièrement préoccupante car elles sont sous la menace imminente de démolition de structures et de relocalisation<sup>10</sup>. Lorsqu'elles sont déplacées, les Palestiniennes se trouvent également limitées dans leur accès aux espaces publics et à des moyens de subsistance sur fond de difficultés grandissantes en matière d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité, sur le plan à la fois personnel et familial. Ces femmes sont également confrontées à une augmentation de la violence domestique, face à laquelle elles ont souvent recours à des solutions regrettables telles que le mariage précoce.

8. Les conditions dans la zone C sont particulièrement dures pour les femmes et les filles en cas d'isolement géographique, de pauvreté et de traditions conservatrices, et face à l'absence d'infrastructures et de services essentiels. Les débouchés économiques sont rares<sup>11</sup>. Les restrictions à la mobilité sont particulièrement périlleuses pour les femmes enceintes. Les femmes sont fortement menacées de troubles psychosociaux tels que l'angoisse et la dépression, qui se trouvent compliqués par le sentiment de ne pas pouvoir protéger leurs enfants contre la violence. Elles sont aussi sous la menace de la violence dans leurs foyers, ou lorsqu'elles travaillent dans les champs ou lorsqu'elles vont chercher de l'eau. Les filles dans cette zone ont un accès limité à l'éducation, et abandonnent souvent l'école, ce qui peut les conduire à des mariages ou des grossesses précoces, et à la violence sexuelle. Par ailleurs, les femmes sont souvent sous la menace de violence sexiste, exacerbée par les tensions et les frustrations auxquelles sont soumis les hommes. Dans la zone C, peu de communautés, surtout parmi les communautés

---

<sup>8</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Gender alert: Needs of Women and Girls in Humanitarian Action in the occupied Palestinian territory » (2018).

<sup>9</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, « 2018-2020 Humanitarian Response Strategy: January–December 2018 humanitarian response plan – Occupied Palestinian Territory », décembre 2017.

<sup>10</sup> Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, 18 octobre 2018.

<sup>11</sup> ONU-Femmes, « Gender alert ».

bédouines, ont accès à des services tels que la police, des dispensaires ou des refuges<sup>12</sup>.

9. Les attitudes stéréotypées dans les rôles traditionnels des hommes et des femmes demeurent très répandues en Palestine. Les hommes sont généralement considérés comme les chefs de famille, chargés de subvenir aux besoins de leur famille et de les protéger, tandis que les femmes se chargent des soins et des travaux domestiques dans des familles souvent nombreuses et recomposées, comportant de nombreux enfants. La détérioration constante de la situation économique, compliquée par des confiscations de terres et des restrictions à la mobilité, et exacerbée par les divisions politiques intrapalestiniennes, place de nombreux hommes dans l'incapacité d'assumer leurs rôles traditionnels, les femmes devant alors compenser l'absence de services et de sources de revenus<sup>13</sup>. Malgré la participation croissante des femmes à l'enseignement supérieur et au marché du travail, la répartition des tâches au sein du foyer demeure largement conforme aux attentes traditionnelles. On discerne cependant l'apparition de vues plus équitables, y compris concernant le droit au travail, la participation à la vie politique et le partage des soins et des travaux domestiques, notamment chez les plus jeunes<sup>14</sup>.

10. Il est indispensable de procéder à une analyse approfondie et de bien comprendre les aspects sexospécifiques de la situation dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé pour trouver des solutions efficaces aux multiples problèmes de sécurité et de développement et pour répondre aux énormes besoins humanitaires. Ainsi qu'il est expliqué ci-après de manière plus détaillée, les effets de la crise sur la vie quotidienne et l'avenir des femmes, des jeunes femmes et des filles sont considérables, et se trouvent aggravés par une discrimination généralisée dans le droit et dans la pratique.

### III. Assistance aux Palestiniennes

11. La présente section définit les aspects de la situation des femmes palestiniennes et expose en détail les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour réagir et fournir une assistance dans des situations humanitaires complexes. Elle apporte une description actualisée de l'aide apportée par le système des Nations Unies, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile, pour répondre aux priorités et aux besoins particuliers des femmes, notamment des jeunes femmes et des filles. La situation explosive et les contraintes de plus en plus sévères en matière de financement continuent de poser des problèmes opérationnels pour l'acheminement de l'aide et de compromettre la viabilité des progrès accomplis.

12. Les priorités actuelles de l'appui de l'ONU au peuple palestinien sont énoncées dans une série de documents de référence, notamment le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine (2018-2022), qui est aligné sur le Programme national palestinien (2017-2022), la Stratégie nationale intersectorielle pour promouvoir l'égalité des genres, l'équité et l'autonomisation des femmes 2017-2022, la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2011-2019), le Plan d'action national en vue d'appliquer la résolution

<sup>12</sup> Nader Said-Foqahaa, *Caught Up between a Rock and a Hard Place: Occupation, Patriarchy and Gender Relations – A Case Study of Palestinian Women in Area C and H2*, (ONU-Femmes et Arab World for Research and Development, à paraître).

<sup>13</sup> ONU-Femmes, « Gender alert ».

<sup>14</sup> Shereen El Feki, Gary Barker et Brian Heilman, eds., *Understanding Masculinities: Results from the International Men and Gender Equality Survey (IMAGES) – Middle East and North Africa (Egypt, Lebanon, Morocco and Palestine)* – (Le Caire et Washington, ONU-Femmes et Promundo-US, 2017).

1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité (2017-2019) et la Stratégie d'aide humanitaire 2018-2020.

## A. Éducation et formation

13. Plusieurs problèmes subsistent concernant l'accès à l'éducation dans le Territoire palestinien occupé, problèmes qui, pour des raisons sécuritaires et socioculturelles, touchent souvent les filles de manière différente. À 5 ans, environ 1 enfant sur 10 n'a pas accès à l'éducation. Une plus forte proportion de filles âgées de 5 ans (11,9 %) ne vont pas à l'école par comparaison avec les garçons (8,8 %). L'enseignement obligatoire dans l'État de Palestine commence un an plus tard, à l'âge de 6 ans, mais les taux d'exclusion de l'éducation augmentent rapidement à mesure que les enfants s'élèvent dans l'échelle des classes obligatoires. Cette tendance est particulièrement alarmante pour les garçons. C'est ainsi que le taux d'exclusion estimatif pour les garçons passe de 1,4 % à 10 ans à 5,9 % à 13 ans, pour ensuite sauter de manière surprenante à 22,0 % à 15 ans. Les taux d'exclusion pour les filles sont plus faibles au départ et augmentent moins rapidement, le taux de filles n'allant pas à l'école étant de 0,4 % à 10 ans, de 2,9 % à 13 ans et de 5,4 % à 15 ans<sup>15</sup>. Cette situation préoccupante se trouve exacerbée par la crise de l'électricité, qui limite les heures d'étude des enfants à l'école et à la maison et augmente le taux d'abandon scolaire. En Cisjordanie, les filles dans la zone C en particulier ont un accès limité à l'éducation en raison de l'insuffisance des infrastructures, des bouclages, des restrictions imposées sur les permis et des couvre-feux, des limitations à la liberté de mouvement et de l'aide que l'on attend d'elles pour les tâches ménagères. Elles abandonnent aussi souvent leurs études, ce qui peut conduire à des mariages et des grossesses précoces et à des sévices sexuels. Dans la zone H2 d'Hébron, les effets des difficultés économiques sont particulièrement ressentis par les filles, qui sont les premières à abandonner l'école<sup>16</sup>. Par ailleurs, les filles sont souvent retirées de l'école comme mesure de protection contre le harcèlement, la violence et l'intimidation dont elles font l'objet sur le chemin de l'école en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est<sup>17</sup>. Dans une étude récente, la CESAO met l'accent sur les faibles niveaux d'instruction et d'alphabétisation observés parmi les Palestiniennes handicapées<sup>18</sup>.

14. L'UNICEF a continué d'assurer la sécurité d'accès pour 6 600 enfants palestiniens (3 500 filles) et 400 enseignants (dont 300 femmes) sur le chemin de l'école dans les zones à risque en les protégeant et en les accompagnant pour la traversée des postes de contrôle et des zones à proximité des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie. Le PNUD a construit de nouvelles salles de classe et installations sportives pour six écoles situées dans des collectivités marginalisées de Cisjordanie, offrant ainsi à 1 075 jeunes étudiantes de meilleures conditions d'étude et créant plus de 22 nouveaux postes d'administrateurs pour des enseignants. Le PNUD a également contribué à créer de meilleures conditions d'apprentissage pour environ 12 000 étudiantes à Jérusalem-Est en améliorant les infrastructures matérielles, et en mettant à leur disposition du matériel et des outils dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Dans la bande de Gaza, le

<sup>15</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « *State of Palestine Country Report on Out of School Children* » (2018).

<sup>16</sup> Nader Said-Foqahaa, *Caught Up between a Rock and a Hard Place*.

<sup>17</sup> Équipe de pays des Nations Unies, Territoire palestinien occupé, *Common Country Analysis 2016 : Leave No One Behind – A Perspective on Vulnerability and Structural Disadvantage in Palestine*, (2016).

<sup>18</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, *Disability in the Arab Region 2018* (E/ESCWA/SDD/2018/1).

PNUD a mené à bien la remise en état et la reconstruction de 50 établissements d'enseignement, ce qui a bénéficié à 50 686 étudiantes et enseignants (99 114 au total) et permis de créer 1 284 offres d'emploi pour des femmes.

15. Dans la bande de Gaza, l'UNRWA a proposé un enseignement de base à 131 554 élèves des classes 1 à 9 (dont 48,4 % étaient des filles), et offert aux élèves et à leurs familles un appui psychologique afin de lutter contre l'abandon scolaire. En Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, les écoles de l'UNRWA ont accueilli 48 192 élèves (dont 59 % étaient des filles). L'UNESCO a encouragé une éducation sans exclusive et adaptée à tous les enfants en formant 33 personnes à la direction des écoles en Cisjordanie et 14 à la supervision et à l'orientation scolaire à Gaza, et en s'attachant à développer la sensibilisation des élèves aux questions d'égalité entre les sexes.

16. Au niveau supérieur de l'éducation, le taux d'inscription des jeunes femmes dans les collèges et les universités a continué de progresser. En 2017, le taux d'inscription dans ces établissements des jeunes femmes en âge d'accéder à l'enseignement supérieur était de 53 % (alors qu'il n'était que de 32 % pour les jeunes gens)<sup>19</sup>. Dans le cadre de son programme Al-Fakhoora Dynamic Futures, le PNUD a attribué 50 des 100 bourses universitaires accordées pour quatre ans à des jeunes femmes issues de milieux défavorisés.

17. L'UNRWA a offert une formation technique et professionnelle, notamment à 640 femmes réfugiées (dont 35 % de stagiaires) à Gaza et à 617 réfugiées (dont 84 % de stagiaires) en Cisjordanie. Le PNUD a financé un centre de formation professionnelle et une école d'infirmières dans le district de Jérusalem-Est afin de préparer des jeunes femmes à leur entrée sur le marché du travail. L'UNICEF a permis à plus de 10 000 adolescentes défavorisées d'acquérir des compétences pratiques de base par le biais d'un engagement civique et de programmes d'entrepreneuriat et les a aidées à poursuivre leurs études supérieures, à soutenir leurs communautés et à se lancer sur le marché du travail.

18. En partenariat avec le Sharek Youth Forum, ONU-Femmes a entrepris de promouvoir l'égalité hommes-femmes au moyen de spectacles de théâtre ambulant organisés dans dix écoles de garçons à Ramallah. D'autres interventions comportaient des activités de sensibilisation et d'acquisition de compétences sociales à l'intention des filles, des femmes, des garçons et des hommes à Jérusalem et à Naplouse, et des initiatives de sensibilisation et d'éducation civique dans 20 écoles à Gaza. L'UNESCO a mené une campagne d'annonces radiophoniques et audiovisuelles destinée à promouvoir la diversité, l'égalité entre les sexes, la paix et le développement par le biais de reportages sportifs. En outre, des représentations théâtrales et une exposition d'œuvres d'art ont été organisées à Gaza, en partenariat avec la compagnie Theatre Day Productions, afin de célébrer en 2018 la Journée internationale de la femme avec des femmes et des hommes des régions rurales, des étudiants des universités, des organisations de jeunesse et des représentants d'organisations de femmes et d'organisations internationales.

## B. Santé

19. Le système de santé dans le Territoire palestinien occupé souffre de pénuries chroniques de fournitures médicales, ce qui se répercute sur la disponibilité et la qualité des services de santé offerts aux Palestiniennes. À Gaza, le système de santé

<sup>19</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), base de données de l'Institut de statistique, disponible à l'adresse <http://data.uis.unesco.org> (site consulté en novembre 2018).

est au bord de la rupture après les dix dernières années de blocages, l'aggravation des divisions politiques intrapalestiniennes, la détérioration de la crise de l'électricité, l'irrégularité de la rémunération du personnel médical dans le secteur public, enfin les pénuries croissantes de médicaments et d'articles jetables<sup>20</sup>. La crise qui perdure a conduit à des taux élevés de pression psychologique. Malgré la présence de services de santé mentale et psychologique à Gaza, des normes sociales contribuent largement à perturber le recours à ces services, en particulier dans le cas des adolescentes – celles qui s'adressent à ces services, dont l'usage est souvent considéré comme un obstacle au mariage, sont fortement stigmatisées. En Cisjordanie, les restrictions à la mobilité imposées par le service contraignant des permis, le manque d'infrastructures et les menaces que représentent les soldats et les colons demeurent particulièrement périlleuses pour les femmes enceintes qui ont besoin de se rendre dans des hôpitaux pour y recevoir des soins prénatals, néonataux et autres formes de soins maternels<sup>21</sup>. Par ailleurs, en dehors de Jérusalem-Est, les établissements sont complètement dépourvus de certains services et de possibilités de diagnostic, notamment en matière de radiothérapie et d'imagerie nucléaire. Cela signifie par exemple que les patientes atteintes d'un cancer, notamment les femmes atteintes d'un cancer du sein, doivent être dirigées vers Jérusalem-Est ou Israël et doivent donc obtenir des autorisations des autorités israéliennes pour bénéficier de ces services.

20. Les organismes du système des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts en vue d'améliorer l'accès aux services de soins et leur qualité. Le PNUD a entrepris la deuxième phase de l'amélioration du service de chimiothérapie à l'hôpital Augusta Victoria, à Jérusalem-Est, qui aide directement les femmes atteintes d'un cancer. En Cisjordanie, le PNUD a aidé deux hôpitaux situés au nord et au sud à mettre en place de nouvelles structures, de nouvelles installations et de nouveaux équipements et a participé à la construction d'un nouveau dispensaire et d'un laboratoire médical dont pourront bénéficier plus de 1 660 habitants du village de Tirah et des zones avoisinantes. Le FNUAP a aidé les dispensaires du Ministère de la santé en Cisjordanie à acquérir quatre machines perfectionnées d'ultrasonographie afin d'améliorer le dépistage et le diagnostic des cancers du sein. Le FNUAP a également financé une clinique mobile destinée à la détection précoce du cancer du sein capable d'offrir des services de mammographie à 858 femmes dans la partie nord de la Cisjordanie, et qui a également financé des mammographies pour 180 femmes à Gaza.

21. À Gaza, le PNUD a construit un bâtiment pour les malvoyants qui a pu héberger 400 enfants (dont 208 filles). Trois hôpitaux et un centre de soins primaires ont reçu des systèmes photovoltaïques d'énergie renouvelable afin de pouvoir procéder à des opérations dans des conditions efficaces. L'OMS a acheté et livré du matériel aux magasins du centre de Gaza, notamment 20 lits pour femmes parturientes, 50 trousseaux d'accouchement, 5 appareils à ultrasons, 20 lits d'accouchement et 50 ballons autoremplisseurs à valve.

22. Au cours de la période considérée, l'UNRWA a assuré 3,3 millions de consultations médicales, dont 1,94 million destinées à des femmes et des filles à Gaza (58 %) et 1 million destinées à des femmes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Entre le 31 mars et le 8 juillet 2018, les dispensaires de l'UNRWA ont apporté des soins à 2 588 patients (94 % d'hommes et 6 % de femmes) qui avaient été blessés lors des manifestations menées au titre de la grande Marche du retour. Le Programme communautaire de santé mentale de l'UNRWA s'occupe des soins à apporter aux patients et aux membres des familles des morts et des blessés qui ont besoin d'un soutien psychologique et mental.

<sup>20</sup> ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires « 2018-2020 Humanitarian response strategy » et « Humanitarian bulletin – Occupied Palestinian Territory », avril 2018.

<sup>21</sup> Nader Said-Foqahaa, *Caught Up between a Rock and a Hard Place*.

23. Au cours de la période considérée, l'UNWRA a fourni d'importants soins de santé procréative. Le nombre de réfugiées palestiniennes nouvellement inscrites dans les services de soins préalables à la conception a atteint un total de 31 358 ; dans la bande de Gaza, 39 596 ont bénéficié de soins post-partum dans les 6 semaines qui ont suivi l'accouchement ; et 77 809 usagers des services de planification familiale ont fait appel à ces services. En Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, l'UNRWA a fourni des soins prénatals à 13 559 femmes, des services post-partum à 12 746 femmes et des services de planification familiale à 22 525 femmes.

24. Dans les cas de grossesses à risque, l'UNICEF a mis des services ciblés de visites postnatales à domicile par des sages-femmes ou des infirmières expérimentées à la disposition des mères et des nouveau-nés dans un délai de deux jours après la naissance, en privilégiant les endroits éloignés et les collectivités vulnérables. Depuis octobre 2017, environ 5 584 mères allaitantes, dont 16,9 % avaient moins de 18 ans, et nouveau-nés à risque ont bénéficié de ces services de visites à domicile. L'UNICEF a également financé le renforcement des capacités de 20 femmes choisies parmi les membres du personnel, les animateurs locaux et les volontaires, pour leur permettre d'évaluer le développement des enfants et de faire rapidement appel aux services d'intervention lorsque des retards de croissance et des handicaps sont détectés.

25. ONU-Femmes a aidé l'Association palestinienne de planification et de protection de la famille à assurer des services dans le cas des maladies sexuellement transmissibles et des infections de l'appareil génital, qui ont bénéficié à 292 personnes (dont 245 femmes). Un cours de formation de quatre jours a été organisé afin d'accroître les capacités de 20 prestataires de services en matière de VIH/sida, de maladies sexuellement transmissibles et de violence sexuelle ; et une intervention de trois jours a été organisée à l'intention de 169 femmes (dont 28 % avaient moins de 25 ans) afin de les informer des risques élevés que représentent ces maladies et de les sensibiliser aux services de consultation volontaire, de dépistage et de violence sexuelle à Hébron et à Bethléem. ONU-Femmes a organisé une visite croisée de deux jours entre des défenseurs de la cause des malades séropositifs venus de Moldova et des représentants du secteur palestinien de la santé, des prestataires de services, des jeunes volontaires et des membres de la société civile.

26. Par l'intermédiaire de l'Institut national palestinien de santé publique, l'OMS a poursuivi la mise en place d'un registre électronique de santé maternelle et infantile, qui consiste en une liste interactive et personnalisée facilitant la collecte et l'utilisation des données. Dès juillet 2018, sur les 427 centres de soins que comptent la Cisjordanie et Gaza, 182 utilisaient ce registre électronique permettant de signaler les grossesses à risque et de conseiller les prestataires de soins dans la gestion de leurs services cliniques. Grâce à ce registre, l'OMS a contribué à améliorer les protocoles des mammogrammes en élargissant les facteurs de risque évalués lors du dépistage des cancers du sein et a aidé le Ministère de la santé à adopter des protocoles et à les actualiser sur le plan technique.

### **C. Émancipation économique et moyens de subsistance**

27. La sécurité économique est un problème pour les Palestiniennes. Leur faible taux de participation dans l'activité économique et dans la possession de terres agricoles ainsi que leur mobilité restreinte limitent leur aptitude à augmenter les ressources des foyers et à améliorer la sécurité alimentaire. Un écart subsiste entre le

niveau d'éducation des femmes<sup>22</sup> et leur taux de participation à la main-d'œuvre. En 2017, ce taux était de 19 % seulement, contre 71,2 % pour les hommes. Selon une tendance préoccupante, le taux de chômage des femmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé a atteint un niveau record de 47,1 % en 2017, ce qui représente une progression de 12 points de pourcentage au cours des cinq dernières années. À titre de comparaison, ce taux était de 22,2 % pour les hommes<sup>23</sup>. Dans un récent rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien intitulé : Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé (TD/B/65(2)/3), il était indiqué que parmi les personnes au chômage, les femmes qui avaient un bon niveau d'instruction (13 années de scolarisation ou plus) étaient les plus nombreuses. En 2016, la moitié des femmes ayant une formation universitaire étaient au chômage, cette proportion étant de 19,1 % pour leurs homologues masculins<sup>24</sup>. En raison du nombre limité des possibilités d'emploi, les femmes demeurent surreprésentées dans les emplois non qualifiés et le secteur non structuré, où elles sont sous la menace d'exploitation ou de conditions de travail dangereuses.

28. ONU-Femmes et l'OIT ont continué de promouvoir l'égalité d'accès à un travail décent et la protection des droits des femmes dans le domaine du travail par le biais du « guichet unique » créé à Ramallah, centre global de services destiné à améliorer l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des Palestiniennes aux débouchés économiques. ONU-Femmes et l'OIT ont également œuvré en faveur de l'amélioration d'une législation équitable, de l'adoption de politiques qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et de l'élaboration de programmes actifs relatifs au marché du travail. Grâce à cette collaboration, une campagne de sensibilisation a été menée sur le thème du droit d'accès des femmes à un travail décent, un mémorandum a été consacré à la révision du droit du travail dans une perspective sexospécifique et il a été procédé à une évaluation du fonctionnement du mécanisme de recours dont dispose actuellement la direction générale de l'inspection du travail et de l'administration du Ministère du travail, évaluation qui a débouché sur des recommandations visant à renforcer ce mécanisme pour la collecte, l'analyse de données et l'établissement de rapports dans l'optique de l'égalité des sexes.

29. Le PNUD a contribué à l'autonomisation économique des femmes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en assurant une formation professionnelle à 69 femmes, en trouvant un emploi pour 131 femmes, et en mettant des services de développement des entreprises à la disposition de 135 femmes. À Gaza, le PNUD a aidé 98 jeunes femmes à devenir des chefs d'entreprise en facilitant leur accès à des services de financement et de développement des entreprises. En Cisjordanie et à Gaza, le PNUD a créé 2 576 journées de travail temporaire et 31 emplois permanents pour des femmes et, à Gaza, 30 femmes d'affaires et employées participent aux efforts de revitalisation du secteur industriel.

30. Le programme des Volontaires des Nations Unies a obtenu la création de 39 postes de Volontaires à l'échelon national, qui ont été attribués à 26 jeunes femmes et 13 jeunes hommes. Les Volontaires des Nations Unies sont affectés à divers

<sup>22</sup> Il ressort des données de l'UNESCO que 39,6 % des femmes âgées de 25 ans ou plus avaient au moins été jusqu'au bout de leurs études secondaires en 2016. Voir la base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

<sup>23</sup> Ces données correspondent aux taux de participation à l'emploi et au chômage des filles et des garçons âgés de 15 ans ou plus. Voir Organisation internationale du Travail (OIT), « Statistiques et données », disponibles à l'adresse : <https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases> (site consulté en novembre 2018).

<sup>24</sup> OIT, Bureau régional pour les États arabes, *The Occupied Palestinian Territory: An Employment Diagnostic Study* (Beyrouth, 2018).

organismes des Nations Unies et assument différentes fonctions en tant qu'ingénieurs, spécialistes de l'éducation ou du développement communautaire.

31. Dans l'ensemble de la Cisjordanie, la FAO a participé à diverses activités génératrices de revenus, comme par exemple la construction d'un marché de bétail à Hébron, qui a permis aux gardiennes de troupeaux de vendre leurs produits alimentaires transformés et leurs animaux. Environ 200 gardiennes de troupeaux ont reçu une formation en matière de gestion agricole, de traitement des produits laitiers, de commercialisation, d'hygiène et de sécurité ; 30 femmes ont suivi une formation à la préparation des produits alimentaires et à la sécurité alimentaire ; 23 agricultrices ont reçu une formation à l'entretien de potagers et d'unités de production animale ; enfin 14 agricultrices ont reçu un soutien en nature pour les amener à diversifier les variétés des cultures qu'elles pratiquent. Par ailleurs, 24 agricultrices ont bénéficié de la remise en état et de la construction de citernes pour la récupération de l'eau. Dans la bande de Gaza, la FAO est venue en aide à 11 agricultrices pour le traitement de la varroase, maladie qui affecte les ruches, et donc la production de miel, qui représente une importante source de revenus supplémentaires pour les femmes.

32. En Cisjordanie, l'UNRWA a organisé des cours sur les compétences nécessaires dans la vie courante et les services de développement des entreprises à l'intention de 508 femmes économiquement vulnérables, dont 8 ont par la suite obtenu des aides pour leur permettre de créer leurs propres entreprises et 58 ont suivi des cours de formation professionnelle. Pas moins de 3 929 prêts ont été accordés à des femmes, et 64 femmes ont reçu une aide sous forme de microcrédit pour des projets générateurs de revenus. Une formation à l'esprit d'entreprise et au microcrédit a également été apportée aux femmes dans la bande de Gaza. Le programme de protection sociale de l'UNRWA a permis de venir en aide à 2 510 ménages dirigés par une femme en Cisjordanie et à 21 341 autres dans la bande de Gaza.

33. En partenariat avec la société civile, ONU-Habitat a créé un espace public sécurisé et inclusif pour la communauté palestinienne au voisinage de Ouadi el-Joz, à Jérusalem-Est, dont bénéficient environ 17 000 résidents. Des espaces publics sûrs répondent aux besoins et aux aspirations des femmes et de leurs enfants dans les environs.

34. L'insécurité économique est directement liée à la persistance de taux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition. En novembre 2017, on estimait que 40 % des ménages dans la bande de Gaza et 13 % de ceux en Cisjordanie souffraient d'une insécurité alimentaire entre modérée et grave. Les ménages dirigés par une femme étaient touchés de manière disproportionnée tandis que les femmes enceintes et allaitantes étaient particulièrement vulnérables<sup>25</sup>. Afin d'accroître la consommation alimentaire, la diversité diététique et de sensibiliser la population aux questions de nutrition, le PAM a distribué des vivres et des bons d'alimentation à 354 970 bénéficiaires (dont 50 % de femmes) et organisé des séances de formation à la nutrition à l'intention de femmes et d'hommes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, la majorité des bénéficiaires étant des femmes.

#### **D. État de droit et violence à l'égard des femmes**

35. La discrimination dans le droit et dans la pratique, la forte prévalence de la violence sexiste et l'absence d'accès à la justice et aux services connexes demeurent la réalité pour les Palestiniennes. Des taux élevés de violence à l'égard des femmes inquiètent tout particulièrement les communautés vulnérables en Cisjordanie et dans

<sup>25</sup> ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *2018 Humanitarian Needs Overview. Occupied Palestinian territory* (2017).

la bande de Gaza, comme par exemple les personnes déplacées à l'intérieur de ces territoires, les femmes dans les camps de réfugiés et les communautés bédouines, mais aussi au sein de certains groupes, comme les femmes handicapées et les adolescents, ainsi que les personnes ayant des disponibilités restreintes en matière de services multisectoriels, et un accès limité à ces services<sup>26</sup>. Ainsi qu'il était signalé dans le rapport précédent (E/CN.6/2018/6, par. 37), l'acceptation de la violence à l'égard des femmes et l'absence de dénonciation des cas de violence par les victimes, qui craignent d'être stigmatisées, demeurent préoccupantes<sup>27</sup>. La fragmentation du système juridique et l'existence de lois qui continuent à autoriser les violations des droits fondamentaux des femmes, y compris en matière de mariage, de divorce, de garde des enfants et d'héritage, demeurent des obstacles à l'autonomisation des femmes.

36. Le HCDH et ONU-Femmes ont assuré une formation aux membres du comité chargé de l'harmonisation de la législation pour leur permettre de réviser le droit palestinien afin de le rendre compatible avec les traités internationaux sur les droits de l'homme auxquels l'État de Palestine a adhéré. Un élément positif est à signaler : en mars 2018, en effet, un décret a été publié dans le dessein de mettre fin à l'application de certains articles du Code pénal jordanien qui prévoyaient des circonstances atténuantes de nature à exclure l'ouverture d'enquêtes et l'engagement de poursuites en justice dans les affaires dites d'« honneur » et dans les cas de violence sexuelle lorsque leur auteur épouse une victime.

37. Le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes ont apporté leur soutien au Bureau du Procureur général et au Conseil supérieur de la magistrature afin qu'ils fournissent des services spécialisés dans les affaires de violence à l'égard des femmes. Une étude de référence a été réalisée à l'intention du Conseil supérieur de la magistrature et des tribunaux afin de définir les besoins et les insuffisances du système judiciaire et d'orienter les interventions à l'avenir. Des procédures opérationnelles types tenant compte de la problématique hommes-femmes pour les enquêtes publiques spécialisées ont été élaborées et approuvées par le Procureur général. Des prestataires de services dans le système de la justice et les services de sécurité, notamment des juges des tribunaux de la charia, ont reçu une formation pour renforcer leurs capacités et ont été sensibilisés aux droits fondamentaux des femmes, aux questions d'égalité entre les sexes, et aux moyens de mettre fin à la violence sexiste. L'Office contre la drogue et le crime de l'Organisation des Nations Unies a continué d'apporter son soutien au système palestinien de justice pénale afin d'améliorer l'accès à la justice des femmes et des filles victimes de la violence. Sept médecins légistes formés par l'Office contre la drogue et le crime ont examiné 89 affaires concernant des victimes de la violence sexiste et ont produit des rapports qui définissent à l'intention du Bureau du Procureur général les grandes orientations à suivre pour enquêter sur les affaires de violence à l'égard des femmes et des filles. Ces médecins ont suivi une formation supplémentaire en effectuant des stages à l'hôpital St. Mary Sexual Assault Referral Centre de Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

38. Le FNUAP a financé la formation de 233 prestataires de services de santé à la détection de la violence sexiste, à la documentation sur la question, aux moyens d'y faire face et à leur signalement. Le sous-groupe de lutte contre la violence sexiste a établi un répertoire de tous les services existants chargés des affaires de violence sexiste et a formé des spécialistes des affaires humanitaires dans la bande de Gaza et à Hébron à la détection initiale des cas de violence sexiste et à leur signalement. À Hébron et à Jérusalem-Est, l'UNICEF a formé 100 conseillers pédagogiques au

<sup>26</sup> ONU-Femmes, « Gender alert ».

<sup>27</sup> Voir également El Feki, Barker and Heilman, eds., *Understanding Masculinities*.

signalement des affaires de violence sexiste et, à Gaza, 293 conseillers et 9 427 enseignants ont appris comment détecter et signaler les enfants ayant des besoins de protection spécifiques, y compris en matière de violence sexiste.

39. Au total, le FNUAP et ses partenaires ont apporté au moins un type de soutien à 19 403 victimes de violence sexiste, et ont organisé 457 séances d'information et de sensibilisation sur cette forme de violence auxquelles ont assisté 7 995 bénéficiaires. Le Fonds humanitaire du Territoire palestinien occupé a apporté une aide à 34 118 femmes vulnérables et à 7 025 filles, en particulier à des victimes de la violence sexiste ; les femmes handicapées ont pu avoir accès à des services de soutien et de protection améliorés dans la bande de Gaza.

40. Diverses initiatives visaient à élargir l'accès à des services de qualité, notamment en matière de soutien psychosocial et de suivi. Le FNUAP a créé deux nouveaux espaces sûrs pour les femmes et les filles dans la vieille ville de Jérusalem et dans le camp de Bureij, à Gaza. Le FNUAP a également équipé en mobilier et appareils médicaux six dispensaires de soins primaires et un hôpital pour la détection et le traitement des victimes de la violence sexiste en Cisjordanie, et a apporté son soutien à la mise en place de sept réseaux de protection communautaire dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

41. ONU-Femmes a apporté des services multisectoriels à 2 406 femmes et 474 hommes à Gaza. Cela a consisté notamment à aider 288 femmes qui avaient été victimes de violence sexiste à dénoncer les faits, à sensibiliser 1 746 femmes et 474 hommes à l'incidence de la violence sexiste et aux services de lutte disponibles, à aider 320 femmes à avoir accès à des services de santé et de santé procréative et à orienter 52 femmes vers d'autres services. Par ailleurs, à Gaza, 1 480 adolescents (1 050 filles et 430 garçons) ont bénéficié d'un soutien psychosocial, de services de santé procréative et de bourses pour des initiatives prises par des jeunes. ONU-Femmes a apporté un soutien juridique et psychosocial à au moins 90 femmes bédouines en conflit avec la loi dans le Territoire palestinien occupé.

42. L'UNRWA a combattu les risques de violence sexiste dans des interventions de sensibilisation qui s'adressaient aux réfugiés palestiniens, et au moyen de ses mécanismes de sensibilisation et de protection. Les séances de sensibilisation organisées dans le cadre du programme relatif aux secours et aux services sociaux de l'UNRWA ont été suivies par 7 213 femmes et 2 796 hommes dans la bande de Gaza.

43. ONU-Femmes a lancé la campagne régionale « Because I am a Man », qui remet en cause les stéréotypes sexistes liés aux rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans la famille, à la paternité, à la violence à l'égard des femmes, entre autres, et vise à mieux faire connaître le rôle positif que les hommes peuvent jouer dans la concrétisation de l'égalité entre les sexes. Dans le cadre de cette campagne, ONU-Femmes a organisé des manifestations communautaires avec des étudiants de l'université et collé des affiches à Ramallah, Naplouse et Bethléem montrant des hommes qui défendent la cause de l'égalité des sexes dans leur vie quotidienne. Par ailleurs, ONU-Femmes a apporté son soutien à la campagne d'information menée dans les médias par Al-Muntada, qui est une coalition d'organisations non gouvernementales, pour tenter de mettre fin à la violence à l'égard des femmes en faisant adopter un projet de loi efficace sur la protection de la famille. L'UNICEF a mené une action auprès de 1 000 adolescents et 1 000 adolescentes en Cisjordanie afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences pour lutter contre la violence sexiste et le harcèlement à l'école. À Gaza, 3 256 adolescents (dont 50 % de filles) ont reçu une formation sur la violence sexiste, la prévention du harcèlement à l'école et les compétences nécessaires dans la vie courante ; cette formation devrait leur permettre de lutter contre la violence et de plaider en faveur d'une évolution positive au sein de leurs collectivités.

## E. Pouvoir et prise de décisions

44. Bien que leur participation à la vie politique soit largement acceptée, les femmes palestiniennes demeurent sous-représentées dans les organes et processus de décision à différents niveaux de la vie publique. Selon le Bureau central palestinien de statistique, d'importantes inégalités en faveur des hommes existent dans le secteur public. Les femmes ne représentent que 11,7 % dans la direction des partis politiques et les postes de responsabilité, et occupent seulement 12 % des postes de directeur général et 16 % des postes de ministre adjoint<sup>28</sup>. Les femmes ont aussi été largement exclues des initiatives officielles visant à engager un dialogue pour mettre fin aux divisions politiques intrapalestiniennes. C'est ainsi qu'aucune femme n'a participé aux pourparlers qui ont abouti à l'accord entre le Fatah et le Hamas, signé au Caire en octobre 2017. Aucune femme ne faisait partie des comités techniques constitués par la suite pour préciser les dispositions des accords de réconciliation<sup>29</sup>. Pour répondre à certains de ces problèmes, l'Autorité palestinienne a adopté un plan d'action national pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans lequel elle prenait acte du rôle décisif que jouent les femmes et les filles dans le domaine de la paix et de la sécurité, et de la manière dont elles gèrent les répercussions de ce conflit sur leurs vies.

45. Afin de soutenir l'autonomisation des jeunes réfugiées palestiniennes et leur participation aux postes de responsabilité et de décision, l'UNRWA a offert à 495 femmes titulaires d'un diplôme universitaire dans divers secteurs une formation en matière de direction et de gestion, de gestion des cycles de projets et d'orientation commerciale, et a trouvé des stages pour 274 femmes diplômées dans la bande de Gaza. L'UNRWA a également financé à l'intention de 350 femmes et de diverses organisations communautaires des formations sur les méthodes de plaidoyer et de lobbying en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes. Par la suite, 115 femmes et jeunes filles ont organisé dans la bande de Gaza des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre la violence sexiste. L'UNESCO a organisé pour 40 femmes de Gaza une séance d'orientation sur la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité afin de contribuer à l'intégration de ce thème dans les plans et les programmes des organisations de jeunes.

46. En Cisjordanie, l'UNRWA a offert à 673 réfugiées palestiniennes une formation et des activités dans le cadre du programme des Nations Unies relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité. La formation de femmes employées par les centres du programme de promotion de la femme situés dans les camps avait pour objectif d'accroître le nombre de femmes participant aux activités de ces centres et à mettre en place des mécanismes qui permettraient aux femmes de faire entendre leur voix dans les organes de décision. L'UNRWA et ses partenaires locaux ont organisé à l'intention de 63 jeunes femmes un programme de formation aux fonctions de direction axé sur l'innovation sociale, l'expression orale et le volontariat. Avec l'aide du PNUD, 54 jeunes femmes ont participé en hiver à un camp de formation aux fonctions de direction qui a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de 12 initiatives communautaires.

47. Le PAM a formulé des directives pour faire en sorte que 50 % des participants aux comités locaux chargés de la distribution de vivres soient des femmes ; et ONU-Habitat a signalé que plus d'un tiers des membres des comités communautaires étaient

<sup>28</sup> Bureau central palestinien de statistique, « International Women's Day 2017 », communiqué de presse, 7 mars 2017.

<sup>29</sup> Willemijn van Lelyveld et Wafaa Al Kafarna : « Women's participation in the reconciliation process : perspectives from Gaza », *This Week in Palestine*, numéro 239 (mars 2018).

des femmes, qui seraient ainsi appelées à jouer un rôle important dans l'évolution de leurs communautés au cours des années à venir.

## F. Renforcement des institutions

48. A sa soixante-dixième session, en juillet 2018, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a examiné le rapport initial de l'État de Palestine sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (voir CEDAW/C/PSE/1). C'était la première fois que l'État de Palestine soumettait un rapport à un organe conventionnel. ONU-Femmes a aidé la coalition non gouvernementale pour la mise en œuvre de la Convention, qui avait à sa tête l'Union générale des femmes palestiniennes, à établir la première ébauche du rapport initial de l'État de Palestine. Pour susciter un dialogue constructif, ONU-Femmes a organisé un atelier avec la participation de quatre ministères et de cinq organisations de la société civile, en coordination avec le mouvement Musawah<sup>30</sup>, afin de renforcer encore leur aptitude à mettre en œuvre la Convention, et plus particulièrement son article 16. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a produit un spot radiophonique qui a été diffusé trois fois par jour pendant les cinq jours qui ont précédé l'atelier proprement dit à des fins de mobilisation et pour permettre à la société civile et aux personnes intéressées de suivre le déroulement du dialogue constructif à Genève au moyen d'une diffusion en direct.

49. Dans ses observations finales concernant le rapport initial de l'État de Palestine (CEDAW/C/PSE/CO/1), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a recommandé à l'État de Palestine d'incorporer pleinement les dispositions de la Convention dans sa législation nationale et de veiller à ce qu'elle soit appliquée dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. En outre, le Comité a notamment recommandé à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures concrètes pour adhérer au Protocole facultatif, de publier la Convention au Journal officiel et de donner aux magistrats, notamment aux juges des tribunaux de la charia, aux juristes et aux agents de la force publique une formation sur la Convention, la jurisprudence du Comité concernant le Protocole facultatif et les recommandations générales du Comité.

50. Avec l'appui technique d'ONU-Femmes, le Ministère des affaires féminines a mené à bien l'élaboration d'un plan d'action pour l'application de la Stratégie nationale intersectorielle sur l'égalité des sexes (2017-2022). ONU-Femmes a aidé ce ministère à aligner et à situer les indicateurs des objectifs de développement durable par rapport à cette stratégie intersectorielle et au Plan d'action national. ONU-Femmes a également contribué au développement des capacités de l'équipe nationale chargée de formuler des propositions budgétaires sexospécifiques en organisant pour le personnel d'encadrement du Ministère des finances et du Ministère des affaires féminines un atelier destiné à proposer des outils et des méthodes qui permettraient de faire respecter les droits des femmes et la transparence vis-à-vis du public.

51. L'UNICEF a poursuivi ses efforts en vue d'accroître les capacités du Ministère du développement social, du Bureau central palestinien de statistique et d'autres institutions pour entreprendre des travaux de recherche et d'analyse de qualité sur les droits de l'enfant, l'égalité entre les sexes, les politiques sociales fondées sur des faits et les réformes de la protection sociale. ONU-femmes a créé un partenariat avec le Bureau central palestinien de statistique en vue de la collecte régulière de données et d'informations sur l'égalité des sexes à des fins de sensibilisation et d'élaboration des

<sup>30</sup> Voir [www.musawah.org](http://www.musawah.org).

politiques à suivre, et a notamment aidé le Bureau à publier une analyse des tendances et des statistiques qui rendent compte de la situation des femmes et des hommes dans différents secteurs dans l'État de Palestine<sup>31</sup>.

52. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ONU-Femmes ont entrepris la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action conjoint (2018-2020) visant à ce que l'action humanitaire dans le Territoire palestinien occupé tienne compte de la problématique hommes-femmes. Dans le cadre de ce plan, ONU-Femmes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont formé des coordonnateurs et des coordonnateurs de groupes sectoriels à l'utilisation du nouveau marqueur concernant l'égalité des sexes au regard de l'âge du Comité permanent interorganisations<sup>32</sup>.

#### IV. Conclusions et recommandations

53. **La persistance de l'absence de solution au conflit israélo-palestinien continue d'avoir des répercussions préjudiciables sur la vie quotidienne des Palestiniens, hommes et femmes. Cette situation se trouve aggravée par les effets durables de l'occupation militaire, et notamment de plus de 10 années de blocus à Gaza, des divisions politiques et des cycles répétés de violence. Récemment, la montée des tensions politiques et de la violence a soumis les femmes et les filles à une pression accrue en raison de la détérioration des mécanismes de protection sociale et de l'épuisement progressif des moyens de compensation. Les droits et les priorités des femmes dans des conditions de paix et de sécurité demeurent lettre morte. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a continué de fournir aux femmes et aux filles palestiniennes une assistance adaptée et intégrée dans des domaines très divers, notamment pour les aider à dépasser le clivage entre développement et aide humanitaire et à tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030.**

54. **Toutes les parties prenantes devraient toutefois multiplier leurs efforts, de manière intégrée, afin d'accroître l'autonomisation économique des femmes et d'améliorer leur accès aux ressources économiques et productives. L'Autorité palestinienne devrait remédier aux insuffisances relevées dans la législation et la réglementation du travail pour ce qui est du droit des femmes à l'emploi et de leurs droits sur le lieu de travail, et élargir les possibilités de travail décent pour les femmes.**

55. **Les parties prenantes devraient aussi multiplier les initiatives pour lutter contre les normes sociales et les stéréotypes sexistes qui ont un caractère discriminatoire et les transformer, notamment en modifiant les programmes scolaires, en menant des campagnes d'information et des campagnes médiatiques et en créant des alliances avec des hommes défenseurs de l'égalité entre les sexes.**

56. **Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux doivent intensifier leurs efforts dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé afin d'améliorer l'accès des femmes à la justice et aux services de soutien. Des mesures à cet égard s'imposent tout particulièrement afin d'améliorer l'aptitude des institutions et du personnel à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes, et notamment à répondre aux besoins particuliers des adolescentes et des femmes handicapées.**

<sup>31</sup> Bureau central palestinien de statistique, *Women and Men in Palestine: Issues and Statistics, 2017*. (Ramallah – État de Palestine, 2017. Disponible à l'adresse [www.pcbs.gov.ps/Downloads/book2343.pdf](http://www.pcbs.gov.ps/Downloads/book2343.pdf)).

<sup>32</sup> Voir <https://iascgenderwithagemarker.com/en/home>.

57. L'Autorité palestinienne et d'autres responsables devront également redoubler d'efforts pour combler l'écart entre les engagements de principe en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des filles et d'acquisition de leurs droits, et la concrétisation de ces engagements dans le droit et la pratique. L'Autorité palestinienne devrait en particulier considérer les observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes comme indiquant la voie à suivre. Des initiatives essentielles comme la Stratégie nationale intersectorielle sur l'égalité des sexes devront bénéficier de ressources suffisantes et être accompagnées de changements structurels et institutionnels aux niveaux social, politique et économique pour garantir leur pleine mise en application. Le plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité devrait être pleinement appliqué, notamment par le biais de l'affectation de ressources humaines, techniques et financières suffisantes et d'une collaboration renforcée avec les organisations de la société civile, mais aussi avec la communauté internationale et les organismes concernés du système des Nations Unies.

58. Les efforts du Bureau central palestinien de statistique et d'autres services compétents concernant la collecte, l'utilisation et l'analyse de données quantitatives et qualitatives sur la situation des Palestiniennes devraient être poursuivis et sous-tendre toutes les initiatives prises dans l'État de Palestine en matière d'orientations, de planification et de programmation, y compris celles qui ont trait au processus de paix, aux mesures de réconciliation ou à l'action humanitaire.

59. Les efforts déployés par l'UNRWA pour maintenir ses services ont été rendus plus difficiles par la crise de financement de cette institution. Les donateurs devront intensifier leurs efforts pour maintenir un soutien constant et conséquent qui permettra d'améliorer l'accès sûr aux soins de santé maternelle et infantile, aux services de santé en matière de reproduction et aux services mis à la disposition des victimes de la violence sexiste.

60. L'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables à la concrétisation de la paix au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies continuera d'œuvrer pour l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais aussi pour mettre fin à l'occupation commencée en 1967 et permettre la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, souverain, démocratique et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Ce n'est que lorsque sera concrétisée la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine, et que toutes les questions relatives au statut final seront définitivement réglées par la négociation que les aspirations légitimes des deux peuples pourront se réaliser.